



# PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

PRÉFET COORDONNATEUR  
DU MASSIF DES PYRÉNÉES

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 24 juin 2022

### **Pastoralisme et Ours : l'État accroît sensiblement ses moyens**

Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur du massif des Pyrénées et du plan national « ours brun », a réuni le 24 juin 2022, avec Denis Olagnon, préfet délégué à l'ours, le groupe Pastoralisme et Ours composé des parlementaires, des élus de collectivités territoriales, des professions agricoles, des associations de protection de l'environnement, des fédérations (randonnées pédestres, chasse...), des parcs naturels et des services de l'État.

Dans le but constant d'améliorer la cohabitation entre l'ours et les activités de montagne et notamment le pastoralisme, cette réunion avait pour objectif de présenter collectivement des axes de travail, de définir les outils concrets de réponse aux difficultés rencontrées, d'accompagner la saison d'estive 2022 et d'engager des pistes de réflexion à approfondir pour la campagne 2023.

#### **En 2022, 20 % d'augmentation des crédits de l'État en faveur de la protection des troupeaux**

Avec plus de 5 millions d'euros de crédits, l'État renforce les moyens de protection dédiés par rapport à 2021 :

- **4,1 millions d'euros du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et de l'Europe** pour l'ensemble du massif des Pyrénées ;
- **1,2 millions d'euros de crédits du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.**

#### **La mobilisation financière supplémentaire de l'État se traduira cette année notamment par :**

- la poursuite du soutien financier à 500 postes de bergers et éleveurs gardiens ;
- la formation de 36 pâtres et bergers avant la montée en estive. Des formations complémentaires sont prévues à la descente de l'estive sur les chiens de protection, la sécurité en montagne ou les soins vétérinaires.
- des moyens pour protéger les troupeaux (déboursoillage, clôture, rénovation de cabanes, etc.) ;
- le renforcement des moyens humains: financement de 13 postes de bergers d'appui (contre 7 en 2021 et 3 en 2020).

#### **L'arrêté interministériel d'effarouchement est pérennisé**

L'arrêté interministériel d'effarouchement a été publié le 20 juin dernier.

Certaines estives sont soumises à une forte prédation. L'effarouchement simple (éloignement par l'éblouissement ou le bruit par exemple) n'est pas toujours efficace ou suffisant. L'effarouchement renforcé, non léthal, devient dès lors nécessaire pour repousser les attaques, en complément des moyens de protection déjà mobilisés.

**La brigade d'effarouchement de l'OFB sera maintenue en 2022 avec 8 agents effaroucheurs.**

#### **Des moyens accrus dès 2023 pour les cabanes pastorales dans les zones prédatées**

En réponse aux attentes des bergers, l'État s'engage et renforce les moyens déployés sur les territoires qui sont soumis à la prédation.

Ainsi, des crédits supplémentaires de l'ordre d'**1 million d'euros de crédits du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire en 2023** pourront être mobilisés pour **créer ou réhabiliter des cabanes pastorales sur les territoires les plus prédatés**. L'objectif est que les bergers puissent exercer leur métier dans les meilleures conditions possibles.

### Simplification des modalités de versement des indemnisations

Les indemnisations en cas de dommages aux troupeaux (pertes directes) seront versées aux éleveurs à partir de 2023 et non plus par l'intermédiaire des groupements pastoraux, comme c'est le cas actuellement.

### L'information aux usagers de la montagne

Les actions d'information aux usagers de la montagne sont encore renforcées. Après l'équipement de 67 sites en panneaux d'information sur les bons gestes à adopter avant de partir en randonnée, en cas de rencontre avec un troupeau protégé par un chien et en cas de rencontre avec un ours, 80 seront installés en 2022.

Des informations sont disponibles sur le site suivant : <https://info-ours.com/>

Le préfet tient à remercier l'ensemble des participants, qui étaient plus de 80, pour la qualité des échanges.

## CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES  
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU  
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Margot SCHERER  
05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

[service-presse@occitanie.gouv.fr](mailto:service-presse@occitanie.gouv.fr) | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur [Twitter](#) et [Facebook](#)